

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Le PDG condamne l'acte de destruction de son siège d'Oyem

Charly NYAMANGOY BOTOUNOU
Libreville/Gabon

Le secrétariat exécutif du Parti démocratique gabonais (PDG) s'insurge contre l'acte de vandalisme et de destruction de son siège d'Oyem dans la province du Woleu-Ntem, par des individus non encore identifiés. À la faveur d'un point-presse organisé, samedi dernier au siège dudit parti, sis à Louis dans le 1er arrondissement de Libreville, les membres du secrétariat exécutif, par la voix de l'un de ses porte-parole, ont unanimement condamné cet acte odieux.

"Avec fermeté, de façon unanime et vigoureuse, le Parti démocratique gabonais dénonce et condamne cet acte odieux et criminel", a martelé Jo Dioumy Moubassango, conseiller du

"distingué camarade président" et porte-parole du PDG. En effet, dans la nuit 11 au 12 juin 2020, des individus se sont introduits, par effraction dans l'édifice. Visiblement animés

"Avec fermeté, de façon unanime et vigoureuse, le Parti démocratique gabonais dénonce et condamne cet acte odieux et criminel"

par une volonté de vandaliser, les malfaiteurs y ont mis le feu, saccagé la bâtisse et détruit le mobilier s'y trouvant. Au cours de leur forfait, ils ont inscrit sur les murs du siège, des messages haineux et orientés, pour des raisons encore non élucidées. Intervenant quelques semaines seule-



Photo: BOTOUNOU

Le conseiller porte-parole du PDG, Jo Dioumy Moubassango, lors du point de presse.

ment après l'incendie du stade de football d'Oyem, "cet acte de vandalisme assumé, décrivant un état d'esprit se situant à mille lieues de la pratique démocratique dans notre pays,

est à nos yeux d'une extrême gravité", a indiqué M. Dioumy Moubassango. Et d'ajouter que "le PDG, parti légaliste, place toute sa confiance dans la justice de notre pays, parfaitement outillée, pour mettre les auteurs de ces actes "innommables", face à toute la rigueur de la loi, proportionnellement aux faits constatés et déplorés". D'autres sujets d'actualité ont été abordés par l'orateur au cours de ce point-presse. C'est

le cas de la crise sanitaire actuelle. Profitant de l'occasion, le porte-parole du parti au pouvoir a invité l'ensemble des militantes et militants à rester mobilisés, "pour sauver les vies et le Gabon, dans la lutte contre la propagation de la pandémie de Covid-19". Cela, a insisté l'orateur, "en veillant au respect des gestes barrières et des mesures spécifiques édictées par le gouvernement".

Miroir du Gouvernement

L'autre équation

ON ne le dira jamais assez, la réunion du Conseil des ministres tenue vendredi dernier aura été marquée par l'ampleur des textes législatifs (projets de lois) et réglementaires (décrets) adoptés. On peut même affirmer que tous les secteurs, ou presque, ont été touchés. Des textes dont l'importance varie selon les domaines.

À la lecture du communiqué final ayant sanctionné ce conclave, on constate que le nombre élevé des textes adoptés s'explique davantage par la volonté du gouvernement à réparer le manquement décelé par la Cour constitutionnelle, dans la procédure préalablement utilisée pour supprimer de nombreuses structures publiques. Ce que relève d'ailleurs ledit communiqué : "Par ailleurs, en considération (...) des observations de la Haute juridiction concernant les textes relatifs à la suppression de certains Services publics personnalisés, le ministère de l'Économie et des Finances a également présenté au Conseil des ministres, qui les a entérinés, les textes ci-après...". Parmi lesdites entités publiques, on note entre autres : l'ANPAC, ANAGEISE, FFN, FNDS, GABONTOUR, BCPSGE, CNOGEMCNI, FNAS, FGL ; tout comme le Comité de Privatisation, l'Autorité de

régulation des produits agricoles du Gabon, l'Agence nationale des pêches et de l'aquaculture ; etc.

Sur cette question liée à la suppression des Services publics personnalisés, on peut, a priori, reconnaître que le gouvernement a pu résoudre une équation : celle des procédures, objet de la saisine de la juridiction constitutionnelle. Cela dans l'espoir que, pris isolément, aucun texte portant suppression de telle ou telle autre structure ne soit juridiquement attaquable...

Cependant, force est de reconnaître que le gouvernement n'est pas pour autant sorti d'affaires. Surtout au regard des remous sociaux que ce genre d'initiatives entraînent souvent. On sait que la main-d'œuvre, dans ces structures publiques, est composée d'agents de l'État et d'autres. Et lorsque la structure ferme, les premiers sont appelés à regagner leurs administrations d'origine respectives ; tandis que les autres vont tout simplement grossir les rangs déjà garnis des chômeurs. Tout en empruntant un véritable chemin de croix pour rentrer dans leurs droits.

ONDOUBA'NTSIBAH

